

*Interpellation présentée par le député:  
M. Pierre Kunz*

*Date de dépôt : 19 septembre 2006  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

**EXIT aux HUG, le Conseil d'Etat cautionne-t-il cette démarche et se propose-t-il de saisir le Grand Conseil ?**

*Cette interpellation s'adresse à M. Pierre-François Unger, chef du Département de l'économie et de la santé.*

A la mi-septembre, la presse a publié l'information selon laquelle le conseil d'administration des HUG a donné à EXIT l'autorisation de pratiquer l'assistance au suicide au sein des établissements hospitaliers du canton.

L'assistance au suicide pose au plan social et à celui de chaque individu des problèmes moraux, philosophiques et juridiques immenses. Que l'on se déclare favorable à cette pratique ou que l'on y soit opposé, il n'est pas acceptable qu'elle s'insinue peu à peu dans les coutumes de notre communauté à coups de décisions à caractère administratif favorisées par le flou du cadre légal existant. D'autant moins acceptable si ces décisions sont prises par des organismes ne disposant d'aucune légitimité démocratique et sans qu'aucun débat préalable sérieux et approfondi n'ait été mené sur la question dans la population et parmi ses élus.

Par ailleurs, nul ne peut contester que le flou juridique entourant cette pratique est potentiellement porteur de graves dérives.

Par conséquent, l'auteur de ces lignes invite le Conseil d'Etat d'une part à indiquer au Grand Conseil s'il a été consulté par le conseil d'administration des HUG et s'il cautionne sa décision, d'autre part, à dire s'il entend soumettre au Parlement un projet de législation en la matière.